

DÉPÊCHE DU 20/06/2017

Evaluation des produits de santé: les patients sont les mieux placés pour se prononcer sur la qualité de vie

Mots-clés : #agences sanitaires #produits de santé #HAS #patients-usagers #évaluation #accès au marché #prix #remboursement

LA DEFENSE (Hauts-de-Seine), 20 juin 2017 (APMnews) - Les patients sont les mieux placés pour déterminer les apports en termes de qualité de vie d'un nouveau produit évalué en vue de sa prise en charge, ont expliqué plusieurs experts intervenant mardi lors de la 5ème édition du Carrefour de l'observance.

Lors de ce colloque organisé par la société Observia et le cabinet de conseil Nile, l'économiste Gérard Viens a estimé que des "progrès indéniables" avaient été réalisés en matière de démocratie sanitaire.

Il a notamment évoqué l'intégration, depuis fin 2015, de représentants de patients au sein de la commission de la transparence (CT) et de la commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé (Cnedimts) de la Haute autorité de santé (HAS) (cf [dépêche du 18/11/2015 à 19:19](#)).

Gérard Viens siège au sein de la CT au titre de son engagement au sein de l'Alliance maladies rares, dont il est vice-président.

"Mon rôle au sein de la CT, c'est de dire: 'quid de la qualité de vie?', a-t-il relaté, indiquant que les dossiers soumis à évaluation n'était "pas forcément" très fournis sur ce point alors qu'il s'agit d'"un aspect essentiel".

Depuis février, les dossiers comportent un chapitre consacré à la qualité de vie. "Il faut le maintenir, même s'il y a peu ou pas d'information", a considéré Gérard Viens, qui ne doute pas que les industriels s'investiront dans l'étude de l'amélioration de la qualité de vie si ces données venaient à devenir obligatoires dans l'évaluation de leurs produits.

L'économiste a rappelé que la HAS avait lancé en novembre 2016 une expérimentation pour prendre en compte l'avis des patients et des usagers du système de santé dans l'évaluation des médicaments et des dispositifs médicaux (cf [dépêche du 08/11/2016 à 14:32](#)).

Gérard Viens, dont l'association a rempli 24 questionnaires d'évaluation en six mois, a dit encore manquer de recul sur le sujet.

"Le patient est le plus à même d'évaluer la qualité de vie", a estimé Françoise Maillard, "patiente experte" de la Ligue française contre la sclérose en plaques (SEP), rejointe dans ses propos par le cardiologue Jean-François Thébaut, ancien membre du collège de la HAS et ancien président de la commission évaluation économique et de santé publique (Ceesp).

Décalage avec la réalité

Pour celui qui est aujourd'hui président du haut conseil de l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC), l'évaluation des produits de santé est confrontée à des questions qui vont au-delà de l'efficacité et de la tolérance, les deux principaux paramètres pris en compte par la CT et la Cnedimts.

Et les questionnaires sur la qualité de vie lancés par la HAS sont en décalage avec la réalité vécue par les patients, a pointé Jean-François Thébaut.

Dominique Debiais, vice-président d'Europa Donna, association de patientes atteintes d'un cancer du sein, et ancienne directrice des affaires réglementaire d'Amgen, a appelé les pouvoirs publics à davantage inclure les patients dans la prise de décision, sur des sujets ciblés. Pour cela, il faut que les associations soient compétentes et donc formées, a-t-elle relevé.

Selon l'ancien cadre de l'industrie pharmaceutique, "il ne faut pas qu'on nous demande le même niveau de compétences" que les autres parties prenantes, bien qu'il faille "se mettre dans les dossiers".

Sur la sortie partielle d'Avastin* (bévacizumab, Roche) de la liste en sus, intervenue à l'été 2016 (cf [dépêche du 03/08/2016 à 11:47](#)), "nous avons été mauvais", a-t-elle regretté. "Nous aurions dû plus monter au créneau, demander à être entendus."

gb/eh/APMnews

[GB3ORUFVK]

POLSAN - ETABLISSEMENTS INDUSTRIES DE SANTE

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2017 APM International -

http://www.apmnews.com/story.php?objet=305440&idmail=PjsxFe42fDtm_2R4a6TVPSoxvg-C12Ktp7zj2Gbbiu2eQr3kQ0tgkdT3MF_RICwDgacxd0Vy46NyqZyR5cnDzHzSHISbSakRTjt0yIrm3jqL7-AJIqTA8dTWzVs8eMA03gxoNevwZ_wYlwP6oMxL7LFeNSfV_vswlIXKR6yTxXrskypdltlb-_75vyC_TjL068JpJWOuE_qe2kRlfqwOaV3ov6vqc1_Eb_kXgnVECOKBkvAwrSEmEw..